

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze juillet deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 06/07/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Dominique GILLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 063 : TOURISME – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2008 – 111 créant l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le Pays Monts et Barrages propose aux gestionnaires des offices de tourisme présents sur le territoire Monts et Barrages pour permettre une mise en réseau des moyens humains et matériels. Monsieur le Président précise que cette mise en réseau permet d'affecter, à chaque office de tourisme, des missions particulières pour la promotion et la valorisation du territoire Monts et Barrages.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la convention jointe en annexe de la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Président à signer cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 15 juillet 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 16/07/2010

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TOURISME-CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES

---

Date de transmission de l'acte : 16/07/2010

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/07/2010

---

Numéro de l'acte : 2010-063 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100715-2010-063-DE

---

Date de décision : 15/07/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

# **PROJET DE CONVENTION PORTANT SUR LE TRAVAIL EN RESEAU DES OFFICES DE TOURISME DU PAYS ET LE PAYS MONTS ET BARRAGES- 2010-**

## **PREAMBULE**

L'étude « Tourisme » menée en 2004 par le Syndicat mixte Monts et Barrages présente l'état des lieux de l'activité touristique et les différents enjeux auxquels le territoire devra faire face à l'avenir. Elle définit les orientations du projet de développement touristique du Pays et la stratégie mise en œuvre. Certaines actions concrètes font l'objet d'engagement financier dans le cadre de la Convention Territoriale 2008-2010 avec les partenaires financiers.

L'organisation des missions des Offices de Tourisme du Pays a fait l'objet d'une réflexion particulière et s'est traduite par l'amorce d'un travail en réseau plus approfondi avec des missions à l'échelle du pays définies pour chaque office.

## **ENTRE**

### **LE SYNDICAT MIXTE MONTS ET BARRAGES**

Dont le siège est Le Château 87460 BUJALEUF,  
Représenté par son Président, **Monsieur Hervé VALADAS**

## **ET**

### **L'OFFICE DE TOURISME DE BRIANCE-COMBADE**

Dont le siège est 19 place Eugène Degrossat 87130 CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT,  
Représenté par sa Présidente, **Madame Sylvie ERHART**

### **L'OFFICE DE TOURISME D'EYMOUTIERS**

Dont le siège est 7 avenue de la Paix 87120 Eymoutiers,  
Représenté par son Président, **Monsieur Frédéric SUDRON**

### **L'OFFICE DE TOURISME DE NOBLAT**

Dont le siège est Place du Champ de Mars 87400 ST-LEONARD DE NOBLAT, Représenté par son Président, **Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

### **L'OFFICE DE TOURISME DE PEYRAT-LE-CHÂTEAU**

Dont le siège est 1, rue du Lac 87470 PEYRAT-LE-CHÂTEAU,  
Représenté par sa Présidente, **Madame France HERBERT**

## **OBJET :**

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des Offices de Tourisme de Briance-Combade, Eymoutiers, Noblat et Peyrat-le-Château et du Syndicat mixte Monts et Barrages dans le cadre d'un travail en réseau. Les missions définies sont réalisées à l'échelle du Pays Monts et Barrages.

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Engagement de l'Office de Tourisme Briance-Combade**

#### ***Mission accueil information***

- L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à recueillir les informations relatives au calendrier des animations sur le territoire communautaire et à les transmettre aux Offices de Tourisme de Noblat et d'Eymoutiers pour saisie dans la base de données.
- L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations.

- L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme Briance-Combade participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.
- L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires

### ***Mission développement de la filière pleine nature***

- L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à développer de nouveaux thèmes de randonnée accompagnée.
  - L'Office de Tourisme Briance-Combade s'engage à réaliser le calendrier des sorties et prestations de randonnée sur l'année 2010 et à l'adresser aux associations et groupes susceptibles d'être intéressés et à en assurer le suivi (relance téléphonique).
  - L'Office de Tourisme Briance-Combade participera à des actions de promotion : salon de la randonnée à Eguzon.
  - L'Office de Tourisme Briance-Combade participera aux réunions techniques, le cas échéant, pour le compte du pays sur ce thème.
  - L'Office de Tourisme Briance-Combade initiera une réflexion sur la création de produits touristiques randonnée (produits week-end pour les individuels et journées groupes).
- Cette mission est assurée conjointement avec l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château

## **Article 2 : Engagement de l'Office de Tourisme d'Eymoutiers**

### ***Mission accueil information***

- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à recueillir les informations relatives à l'élaboration du calendrier des animations sur les communes d'Eymoutiers, Augne, Bujaleuf, Cheissoux, Doms, Rempnat, St Julien-le-Petit, St-Amand-le-Petit, Ste-Anne-St-Priest. Il s'engage à saisir les informations dans la base de données pour l'ensemble des communes situées dans le PNR Millevaches sauf Peyrat-le-Château, Beaumont du Lac et Nedde.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à participer à la qualification des fiches contenues dans la base de données.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble de son territoire, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.

### ***Mission animation du réseau d'acteurs***

- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à continuer le travail de création de produits individuels en lien avec les événements du Pays et en partenariat avec le CDT de la Haute-Vienne.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à animer le groupe de travail sur l'offre jeunes, à promouvoir l'offre de prestations à destination de groupes enfants en réalisant un document spécifique et en constituant des fichiers de diffusion de ce document.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à organiser une journée technique à destination des prestataires sur les labels environnementaux.
- L'Office de Tourisme d'Eymoutiers s'engage à organiser deux journées découvertes pour les prestataires (Eductour)

## **Article 3 : Engagement de l'Office de Tourisme de Noblat**

### ***Mission accueil information :***

- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à recueillir les informations relatives à l'élaboration du calendrier des animations sur le territoire communautaire et la commune de Moissannes. Il s'engage à saisir les informations dans la base de données pour l'ensemble des communes du Pays Monts et Barrages situées hors PNR Millevaches (16).
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations.
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire, auprès des prestataires touristiques, communes et tout autre lieu qu'il juge opportun.

- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à coordonner, participer à la réalisation et diffuser le cahier technique pour les prestataires.
- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à participer à la qualification des fiches contenues dans la base de données.

#### ***Mission organisation de sessions de formation sur l'utilisation de l'outil LEI***

- L'Office de Tourisme de Noblat s'engage à organiser les sessions de formation pour l'utilisation de la base de données LEI pour l'ensemble des Offices de Tourisme du Pays Monts et Barrages (et à y participer) en lien avec le Comité Régional du Tourisme, organisme formateur.

#### **Article 4 : Engagement de L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château**

##### ***Mission accueil information :***

- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera aux sessions de formation organisées, sur l'utilisation de la base de données LEI.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à participer à la relecture du calendrier des animations
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à diffuser les documents touristiques sur l'ensemble de son territoire, auprès des prestataires touristiques, commune et tout autre lieu qu'il juge opportun.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à participer à la réalisation du cahier technique pour les prestataires.

##### ***Mission développement de la filière pleine nature***

- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château s'engage à développer de nouveaux thèmes de randonnée accompagnée.
- L'Office de Tourisme Peyrat-le-Château s'engage à réaliser le calendrier des sorties et prestations de randonnée sur l'année 2010 et à l'adresser aux associations et groupes susceptibles d'être intéressés et à en assurer le suivi.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera à des actions de promotion : salon de la randonnée à Eguzon.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château participera aux réunions techniques, le cas échéant, pour le compte du pays sur ce thème.
- L'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château initiera une réflexion sur la création de produits touristiques randonnée (produits week-end pour les individuels et journées groupes). Cette mission est assurée conjointement avec l'Office de Tourisme Briançonnais

#### **Article 5 : Engagement du Syndicat mixte Monts et Barrages**

##### ***Mission accueil information :***

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à coordonner la réalisation du calendrier des animations, à assurer le suivi d'impression et à financer l'édition du document.
- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir les moyens nécessaires à la réalisation du cahier technique.

##### ***Mission développement de la filière pleine nature :***

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à coordonner la réalisation du calendrier des balades et randonnées, à assurer le suivi d'impression et à financer l'édition du document.
- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir aux Offices de Tourisme tous les moyens nécessaires aux envois de documents pour les missions ci-dessus (enveloppes, timbres, papier).

##### ***Mission Promotion***

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à réaliser un 2<sup>ème</sup> visuel de promotion du Pays qui sera utilisé par les Offices de Tourisme lors d'opérations de promotion.
- Il s'engage à prendre en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement des Offices de Tourisme participant à ces opérations de promotion. Chaque Office de Tourisme participant devra adresser une facture avec les justificatifs nécessaires au remboursement.

##### ***Mission animation du réseau d'acteurs***

- Le Syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'envoi de convocations et documents (enveloppes, timbres, papier)
- Le syndicat mixte Monts et Barrages s'engage à apporter les moyens techniques pour la réalisation du document de l'offre groupe/jeunes (conception et édition du document, le cas échéant)

**Article 6 : Bilan**

Un bilan partagé devra être réalisé en fin d'année afin d'évaluer ce travail en réseau, d'analyser les difficultés rencontrées et le cas échéant, de définir les nouveaux outils à mettre en œuvre pour l'année suivante. La fiche évaluation ci-jointe pourra servir de base à ce bilan. Le bilan global du travail en réseau est joint en annexe.

**Article 7 : Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2010.

Fait à Bujaleuf, le

Madame Sylvie ERHART, Présidente de l'Office de Tourisme Briançonnais-Combadelle

Monsieur Frédéric SUDRON, Président de l'Office de Tourisme d'Eymoutiers

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président de l'Office de Tourisme de Noblat

Madame France HERBERT, Présidente de l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château

Monsieur Hervé VALADAS, Président du Syndicat mixte Monts et Barrages